



Résidence artistique spectacle vivant sur le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère

Période : été 2018 > été 2021

La Communauté de communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère a signé une convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Education Nationale, Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la Direction départementale de la Cohésion sociale), le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CAF de l'Isère. Cette convention a pour ambition de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en favorisant la présence artistique sur des temps longs à travers le développement de projets artistiques et culturels en direction des habitants, en particulier des enfants et des jeunes.

## CONTEXTE

### Le territoire

Situé à mi-chemin de Grenoble et de Valence, le territoire intercommunal de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté repose sur l'entité géographique bien identifiable qu'est la vallée de l'Isère en aval de l'agglomération grenobloise et ses deux versants : les contreforts du massif du Vercors au sud-est et les pentes du massif de Chambaran au nord-ouest. C'est un territoire rural et péri-urbain, regroupant environ 45 000 habitants. C'est aussi le périmètre de l'un des 13 territoires du Département de l'Isère.

Le territoire intercommunal de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est au cœur de nombreux enjeux : territoire d'accueil et d'attractivité à forte croissance démographique, sous la double influence des agglomérations de Valence et Grenoble, il constitue également un espace intermédiaire en voie de périurbanisation, potentiellement fragilisé, en « déficit d'emplois », cumulant précarisation, hausse des coûts et des temps de transport, faiblesse des équipements.

Le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dispose d'un tissu culturel riche et varié dans ses propositions, impliquant des acteurs culturels et patrimoniaux tant publics qu'associatifs. Par ailleurs, les publics ont des habitudes et des pratiques culturelles et artistiques disparates d'un bout à l'autre du territoire.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une véritable dynamique de territoire s'appuyant sur l'ensemble des partenaires a largement été portée par le syndicat mixte Pays du Sud-Grésivaudan et ce, depuis 2006, grâce à une mission de coordination inscrite dans le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes. Ainsi, grâce à la Biennale de Nord en Sud (5 éditions entre 2008 et 2017) l'accent a été mis sur le développement d'un volet territorial d'action culturelle et éducation artistique.

Depuis la fusion des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la culture fait partie des réflexions des élus dans la définition du projet de territoire.

Considérant la culture comme un domaine prioritaire d'actions, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté accompagne aujourd'hui la construction coordonnée d'actions éducatives et artistiques en direction des publics scolaires et des publics dits éloignés de la culture, qu'ils vivent en zone de plaine ou de montagne. La Communauté de communes signe pour ce faire en 2018 une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) avec différents services de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Education Nationale,

Cohésion sociale, Cohésion des territoires...), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF.

Cet ensemble de partenaires prévoit entre autres, via cette convention, le renforcement de la présence artistique et de la création notamment au travers de résidences. Mais le territoire n'en est pas à sa première résidence. En effet, sur une initiative du Département de l'Isère, la Compagnie des Mangeurs d'Etoiles a été accueillie pour une résidence triennale de territoire de 2014 à mi 2017 (co-portage par les 3 structures citées ci-dessous).

## LA RESIDENCE

### Objet

La résidence triennale a pour objet de réaliser un projet artistique de création, de médiation - éducation artistique et culturelle, et de diffusion spécifique au territoire. L'action culturelle est au cœur du dispositif en veillant à proposer un parcours qui repose sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle à savoir : donner à voir des formes de création (spectacle, performance...), encourager la réflexion et le développement de l'esprit critique, proposer des temps de pratique.

### Objectifs

- Mener un travail sur la durée (résidence triennale) auprès des différents publics
- Investir le territoire dans son ensemble : en étant attentif à la cohérence avec les autres actions culturelles du territoire, tout en favorisant le décloisonnement en incluant des actions a priori non culturelles (manifestations sportives, fêtes de village...)
- Initier ou renforcer les collaborations entre les opérateurs culturels du territoire et les acteurs sociaux, éducatifs, touristiques, économiques, environnementaux...
- Toucher un public diversifié en menant des actions ciblées de médiation, en mettant l'accent sur la jeunesse (en milieu scolaire et hors temps scolaire) et les publics éloignés (personnes âgées, en situation de handicap, éloigné géographiquement ou socialement...)
- Faire découvrir et pratiquer une ou plusieurs disciplines artistiques en vue de créations collectives
- Entretenir des liens de proximité
- Susciter l'envie et la curiosité
- Apporter une approche singulière du monde
- Cultiver le vivre-ensemble et la citoyenneté

### Critères

- Compagnie (ou collectif d'artistes) professionnelle structurée avec un chargé de production/médiation...

- Compagnie « tout-terrain » : capable d'investir différents lieux (lieux de spectacles équipés ou non, en intérieur comme en extérieur, lieux de patrimoine, établissements scolaires, nature...)
- Compagnie « tout-terrain » : capable d'intervenir, pour le travail de médiation et d'éducation artistique et culturelle, auprès de publics divers
- Capacité à proposer différentes formes de spectacles (petite forme ou plus grande envergure)
- Compagnie en capacité de croiser 2 ou plusieurs disciplines (théâtre, musique, danse, cirque...)
- Compagnie encline à travailler avec un auteur de théâtre contemporain (en lien avec l'association Textes en l'air)
- Présence effective de l'équipe artistique sur le territoire souhaitée (point de vigilance sur l'origine géographique et donc sur les coûts afférents)
- Point de vigilance : technique légère, coût de cession abordable pour les diffuseurs
- Compréhension du contexte et des enjeux du territoire
- Réponse aux objectifs pré-cités

## LES ACTEURS

### La coordination

La résidence sera coordonnée par le service de développement culturel de la Communauté de communes.

### Les porteurs de projets de diffusion, de médiation et de soutien à la création

Trois acteurs emblématiques du spectacle vivant rayonnent, sont complémentaires et travaillent ensemble sur le territoire :

- **L'association Textes en l'air** : résidences d'auteurs de théâtre et action culturelle liée, festival en juillet.
- **Le service d'action culturelle de la Ville de St-Marcellin avec le Diapason** : salle de spectacle de 622 places : production et diffusion de spectacles, action culturelle, résidences, travail en lien avec la Médiathèque de Saint-Marcellin.
- **L'Association de Coordination Culturelle du Royans (ACCR) - La 5<sup>ème</sup> saison** : programmation, diffusion, organisation d'une saison itinérante de spectacles vivants, résidences, action culturelle.

### Les partenaires potentiels

Le territoire présente une multitude d'acteurs culturels, qui constituent des points d'appui pour la réalisation d'actions culturelles, dans des disciplines et des domaines artistiques variés :

- D'un réseau de lecture publique composé de quinze **bibliothèques** (également engagé dans la CTEAC via un Contrat Territoire Lecture), ainsi que d'autres acteurs œuvrant dans le domaine du livre et de la lecture
- Des **écoles de musique** (3 écoles, 4 sites : Pont-en-Royans, Vinay, Chatte, Saint-Marcellin)
- Des écoles de danse

- Des sites patrimoniaux et des musées (dont le Grand Séchoir, le Musée Départemental de St-Antoine-l'Abbaye, le Musée de l'eau, le Couvent des Carmes), ainsi que des associations du patrimoine œuvrant à sa médiation
- Des acteurs du spectacle vivant (dont les trois cités plus haut)
- Des acteurs des arts visuels (dont le centre d'art la Halle à Pont-en-Royans)
- Du cinéma (dont un cinéma à St-Marcellin)
- Du numérique (Espace Public Numérique du Royans à Pont-en-Royans)
- Des artistes et compagnies professionnelles

Au-delà des acteurs culturels du territoire (professionnels et amateurs), les partenaires potentiels sont également les acteurs éducatifs, sociaux, touristiques, environnementaux, patrimoniaux, associations sportives, d'animation de village (comités des fêtes)...

## **Les publics et relais concernés**

### **Les publics et les relais concernés sur le territoire et en particulier :**

#### Les établissements scolaires :

- La circonscription de Saint-Marcellin couvre le même territoire que celui de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Cet espace recoupe 55 écoles qui comptent en moyenne 3 classes ;
- 4 collèges : le Savouret à St Marcellin, Olympe de Gouges à Chatte, Joseph Chassigneux à Vinay et Raymond Guelen à Pont-en-Royans
- 2 lycées à Saint-Marcellin : Lycée Polyvalent la Saulaie et Lycée d'enseignement technologique privé de Bellevue
- 1 Maison Familiale Rurale (MFR) à Chatte

#### Les structures jeunesse (hors temps scolaire) :

Le service enfance jeunesse famille de SMVIC et équipements communaux : 7 accueils de loisirs enfants, 5 accueils de loisirs ados, 2 ludothèques...  
La Mission Locale...

#### Des établissements de santé, médico-sociaux, spécialisés :

Le Centre Hospitalier de Saint-Marcellin  
L'ARIA 38 (Association Régionale pour l'Insertion & l'Autonomie) à Saint-Marcellin  
L'ESAT Ateliers du Plantau à Chatte  
Les EHPAD / maisons de retraite (Foyer Rose Achard à Pont en Royans, le Perron à St Sauveur, Vinay...)  
...

#### Des structures sociales, notamment dans le quartier Politique de la Ville (QPV) de St-Marcellin :

Les relais peuvent être :  
Le Conseil Citoyen  
Le CCAS de Saint-Marcellin, avec l'adulte relais médiateur du QPV et les travailleurs sociaux  
La Mission Locale  
La Maison des Familles  
La Confédération Syndicale des Familles  
Les services sociaux de la Maison du Territoire du Département de l'Isère ainsi que la CAF sont des interlocuteurs et des relais privilégiés.  
L'Espace de vie sociale de St-Marcellin (ouverture prévue en avril 2018)

Mix'age Café à St-Vérand (structure en fonctionnement et en cours de demande d'un agrément Espace de vie sociale pour janvier 2019).

Cette liste est non exhaustive et peut être amenée à évoluer.

## **LES MODALITES DE RESIDENCE**

### **Modalités financières**

Budget d'environ 60 000 euros annuel tout compris (création, diffusion, médiation...) comprenant les contributions de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, du Département de l'Isère, de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que des trois opérateurs porteurs de projets.

Ce budget est indicatif, car peuvent s'ajouter les aides de la Région ou d'autres institutions en fonction des projets et des publics touchés.

### **Modalités de suivi**

La compagnie en résidence sera sélectionnée par un comité de pilotage composé d'élus et techniciens de la communauté de communes, des représentants des partenaires institutionnels, d'opérateurs culturels, sociaux et éducatifs.

Un comité de suivi veillera au bon déroulement de la résidence, qui fera des préconisations (choix des lieux, opérateurs à associer...).

La résidence sera suivie et coordonnée par un technicien référent de la Communauté de communes (instances de pilotage, liens avec le territoire et les partenaires...)

### **Moyens**

Lieux de travail (+ matériel mis à disposition) :

- La Navette, lieu de fabrique artistique de l'ACCR 5<sup>ème</sup> saison à St-Laurent-en-Royans : petit espace atelier, plateau de 7m d'ouverture - 6,30 m de profondeur - hauteur 4,10m, espace cuisine, douche... Utilisation possible plusieurs semaines par an (planning à élaborer dès le début de la résidence).

- Le Diapason, salle de spectacle de la Ville Saint-Marcellin (fiche technique disponible sur le lien suivant : <https://www.diapason-saint-marcellin.fr/infos-pratiques/fiches-techniques>)

La Communauté de communes dispose d'un podium et de gradins pour les événements en extérieur.

Pendant leurs périodes de présence sur le territoire, les artistes seront hébergés différemment selon les lieux et périodes : appartement, gîte... Ils pourront ponctuellement être amenés à être logés chez l'habitant.

## LES MODALITES DE CANDIDATURE

### Contenu des candidatures

La compagnie devra fournir :

- une proposition détaillée de projet de création, de médiation et de diffusion sur 3 ans, explicitant l'approche et le sens donné à la démarche
- une approche financière, indiquant les coûts horaires des interventions, des exemples de prix de cession de spectacles...
- les propositions de présence (périodes de présence et couverture du territoire)
- un dossier de présentation de la compagnie lui permettant de : détailler ses références artistiques et expériences passées, préciser où se situerait cette résidence dans la vie de la compagnie, et de montrer en quoi elle est apte à mener le type de projet attendu ; indiquer également les partenaires habituels, institutionnels, financeurs et autres.
- une présentation de l'équipe en résidence, et des interlocuteurs

L'intégralité du dossier est à envoyer avant le 18 mai à 17h par voie informatique uniquement à [francine.beal@smvic.fr](mailto:francine.beal@smvic.fr).

### Calendrier

Vendredi 18 mai à 12h : date limite de réception des candidatures

Vendredi 15 juin : Jury - rencontre avec maximum 4 compagnies présélectionnées au siège de SMVIC à Saint-Marcellin en présence de représentants des institutions partenaires

Fin juin : choix définitif de la compagnie retenue

Juillet-août : co-construction des premiers projets

Septembre 2018 : début de la résidence

#### **Pour tout renseignement :**

Francine Béal au service de développement culturel de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

[francine.beal@smvic.fr](mailto:francine.beal@smvic.fr) / 04 76 38 82 02